



DÉCISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC25_032 - Contrat de cession avec la société TEMAL PRODUCTIONS pour la pièce de théâtre « Le Bibliothécaire »

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n° 24_078 du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2024 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu le contrat à conclure entre la société TEMAL PRODUCTIONS - SIRET : 520 933 060 00011, sise 31, rue Jean-Jacques Rousseau – 93100 Montreuil-sous-Bois, représentée par Sadi TEMAL en sa qualité de gérant, et la ville de Montigny-lès-Cormeilles, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Miloud GOUAL,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un contrat avec la société TEMAL PRODUCTIONS pour quatre représentations de la pièce de théâtre « Le Bibliothécaire », le jeudi 13 mars 2025 à 10h00 et à 14h00, et le vendredi 14 mars 2025 à 10h00 et à 20h30, au Centre culturel Picasso de Montigny-lès-Cormeilles,

DÉCIDE de signer ledit contrat avec la société TEMAL PRODUCTIONS - SIRET : 520 933 060 00011, sise 31, rue Jean-Jacques Rousseau – 93100 Montreuil-sous-Bois, représentée par Sadi TEMAL en sa qualité de gérant,

PRÉCISE que la dépense d'un montant total de 14 569,48 € HT pour les frais de représentation (dont 14 091,60 € pour les frais de cession et 477,88 € pour les frais d'hébergement) est inscrite au budget communal en cours.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 14 mars 2025

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil – 95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Miloud GOUAL,
Maire



Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20250314-DEC25_032-CC
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

Mis en ligne sur le site de la
ville le : 24/03/2025



Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20250314-DEC25_032-CC
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025